

FONT-ROMEU
changez d'ALTITUDE !

II. PADD

PLAN LOCAL D'URBANISME



FONT ROMEU
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
/ Orientations générales

Version pour débat – Juillet 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
I. PROJETER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT REQUALIFIE.....	4
II. STRUCTURER UNE INTERFACE VILLE / NATURE PRATIQUEE	7
III. ORGANISER UN SYSTEME DE MOBILITES IMBRIQUEES	9
IV. VALORISER LE POTENTIEL « DURABILITE ET RESILIENCE »	11



PREAMBULE

La commune de Font Romeu s'affirme comme la ville centre d'un territoire élargi intégrant la Cerdagne et le Capcir. C'est aussi une polarité économique structurante de montagne dont la renommée historique s'est structurée autour du climatisme.

Cette commune s'affirme ainsi comme une ville à la montagne et une station de tourisme d'altitude.

Cette spécificité impose à Font Romeu un fonctionnement à économie permanente reposant sur la dynamique d'un espace urbain renouvelé (à dominante résidentielle ou économique), complémentaire de trois filières touristiques confortant un cycle d'activité annuel que sont le sport, le bien-être et le climatisme.

La commune se positionne dès lors dans l'impératif :

- A. d'intégrer de nouveaux facteurs de changements (climatiques, raréfaction des ressources, mobilité, ...), dont ne tenait pas compte jusqu'à présent le marketing touristique ;
- B. de redéfinir un positionnement reconSIDérant le rôle d'une ville centre de montagne ainsi que la production touristique de loisirs et de villégiature ;
- C. de donner corps un cap stratégique imbriquant les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'immobilier, des mobilités, du paysages et de l'environnement.

Cela appelle à aborder différemment le positionnement global de la commune afin notamment de compléter un modèle montagnard urbain et touristique :

- en adaptant des filières d'excellence ;
- en exploitant les vertus du territoire.

Pour ce faire, le présent PADD marque la volonté des élus :

- de déterminer, pour la commune de Font Romeu, l'ensemble des orientations générales déclinant les grandes thématiques ciblées par l'article L151-5 du Code de l'urbanisme ;
- d'affirmer le rôle de Font Romeu sur l'aménagement du territoire qu'il polarise afin notamment de ne pas limiter « les politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme » à l'accueil de population (permanente ou temporaire) et à la production de logements associée.

Ce projet cible quatre orientations générales permettant à la commune de :

- I. Projeter un modèle de développement requalifié
- II. Structurer une interface ville / nature pratiquée
- III. Organiser un système de mobilités imbriqué
- IV. Valoriser son potentiel « durabilité et résilience »

I. PROJETER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT REQUALIFIE

Valoriser les pôles de centralité communaux comme éléments cadres de l'évolution du modèle de développement de Font Romeu

Orientation générale :

La dilution et l'hétérogénéité du bâti impactent Font Romeu dans sa capacité à affirmer sa fonction de ville / station et à capitaliser sur son patrimoine et ses fondamentaux. Le projet urbain de la commune ambitionne dès lors de structurer son potentiel de développement, projetant notamment l'accueil d'une population permanente de près de 180 nouveaux habitants et la production d'environ 530 logements, autour d'un recentrage de son développement à travers :

- La détermination :
 - d'un cœur de ville fonctionnel de Font Romeu intégrant l'ensemble du bâti greffé à l'Avenue Emmanuel Brousse, à la Rue du Dr Capelle, à l'Avenue Maréchal Joffre et à la Rue Calvet ;
 - d'un périmètre de centralité élargie déterminé par une limite Sud au niveau du Boulevard François Arago.
- La confortation du pôle sportif structuré autour de la dynamique de dimension internationale de la Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire¹ en tant que quartier de la ville de Font Romeu ;
- L'affirmation de la centralité villageoise d'Odeillo contenue au sein des Rue de la République, Rue de la Liberté et de l'Avenue du Pr. Félix Trombe ;
- La limitation du développement du hameau de Via en continuité du bâti existant.

Orientation en termes de renouvellement / réinvestissement urbain :

Cette ambition première de recentrage identifie le renouvellement urbain mixte (habitat / équipements / économie de proximité) comme priorité de développement et comme socle de l'attractivité communale.

Ce renouvellement urbain permettra d'assurer sur les 10 prochaines années, l'ensemble de la production résidentielle associée :

- à l'accueil de nouveaux habitants
- à la compensation du nombre de logements nécessaires à la prise en compte de phénomènes sociétaux (desserrement des ménages, vieillissement, ...)
- au rééquilibrage typologique du parc résidentiel

Ce besoin représente environ 536 logements (résidences principales et secondaires confondus).

Cette diversification typologique du logement projetée tend notamment à répondre au besoin de la population Romeufontaine actuelle et à permettre la programmation minimale sur les 10 prochaines années de 30% de résidences principales au sein du parc de logements projeté, soit environ 160 logements permanents dont :

- ✓ Environ 30% d'habitat collectif et intermédiaire afin de répondre aux besoins associés au vieillissement de la population, à la primo-accession ou encore aux nombres croissant de familles monoparentales ;
- ✓ Environ 25% de logements dédiés au renforcement du parc résidentiel aidé (location et accession cumulés).

Le comblement stratégique de l'enveloppe urbaine existante met en exergue l'importance de conserver un haut niveau d'équipements en zone centrale. Il sera réalisé par densification raisonnée et mutation de l'ensemble des espaces bâtis articulé notamment autour d'un projet moteur : le projet « cœur de ville/cœur de station » impulsé sur la centralité de Font Romeu. Ce projet porte des ambitions de régénération d'espaces publics, d'organisation des mobilités et du

¹¹¹ La Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire regroupe le CNEA (Centre National d'Entrainement en Altitude), le CREPS, le lycée, le collège et la formation STAPS.

stationnement, d'amélioration de l'offre « sport et bien être », d'activités économiques (offre tertiaire et de services notamment) et de rénovation/création de logements.

Ce projet accompagnera une évolution globale de l'espace urbain existant qui tiendra compte :

- des formes urbaines et des spécificités architecturales, culturelles et patrimoniales Romeufontaines socle du patrimoine communal (patrimoine urbain, bâti et naturel en ville) ;
- de l'enjeu de rénovation des meublés nécessaire afin de (re)positionner le parc existant en termes de niveau de qualité et de confort en lien avec les nouveaux standards et attentes ;
- de l'impératif de rénovation thermique et énergétique du bâti dans le cadre d'opérations de production / requalification de logements adaptés au marché ;
- du potentiel renaturation des espaces artificialisés ou identifiés comme mobilisables (espaces non bâties à ce jour ou susceptibles de muter).
- de l'enjeu d'atténuation du risque dans l'évolution de son tissu urbain en valorisant le potentiel de désimperméabilisation et de résilience de certains espaces stratégiques intégrés à la zone urbaine existante.

Complémentairement aux actions ci-dessus, la commune s'engage également dans une démarche de résolution des points noirs paysagers.

Orientation en termes d'accueil de population :

L'offre globale projetée anticipe l'accueil d'une population permanente supplémentaire d'environ 180 habitants. Elle optimise le rééquilibrage de la structure de la population autour de jeunes ménages, en répondant aux besoins de publics spécifiques et, par voie de conséquence, favorise le fonctionnement et la pérennité des équipements, des commerces et des services communaux. Forte d'une capacité d'accueil globale (ville / station) calibrée pour 16 000 habitants en période de pointe (permanents et saisonniers), la commune de Font Romeu a la faculté de projeter une croissance démographique de l'ordre de 0.9% annuel moyen sans qu'il soit porté atteinte à ses caractéristiques intrinsèques.

De plus, cette perspective renforce l'armature territoriale déterminée par le SCoT de la CC Pyrénées Catalanes, en confortant trois éléments cadres du projet de territoire associé à savoir :

- Le soutien à une stratégie de développement économique montagnarde ;
- La diversification des fonctions urbaines ;
- La restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centralités.

Orientation en termes de renforcement de l'attractivité communale

Les stratégies des villes / stations de montagne, telles que Font-Romeu, doivent intégrer de nouveaux facteurs de changements (climatiques, raréfaction des ressources, mobilité, ...), dont le modèle de développement ne tenait pas compte jusqu'à présent.

Il s'agit dès lors moins d'ambitions nouvelles de positionnement que d'une large reconsideration de l'économie de la commune et de la production touristique de loisirs et de villégiature. Cela impose de repenser le modèle économique non plus comme seul marché touristique.

Le potentiel et la notoriété géographique et climatique de la commune constituent des fondamentaux solides pour asseoir une politique de développement économique présentant plus de « robustesse ».

Pour ce faire, et de manière générale, Font Romeu place le numérique et le digital au service de son attractivité, tant autour de services variés en lien avec la destination montagne (information, gestion, accompagnement, distribution...) qu'en réponse à la nouvelle réalité du nomadisme numérique dans l'optique de structurer un « potentiel attractivité » autour d'une déconnexion alliant travail, nature et bien-être.

- dans le domaine sportif

La requalification urbaine projetée cible le secteur de la Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire en tant que quartier du pôle urbain Romeufontain. Pour ce faire, le projet urbain communal s'inscrit dans la dynamique impulsée par les JO de 2024, et anticipe l'implantation de nouvelles installations sportives sur ce site stratégique.

Au-delà, l'enjeu réside dans la mise en relation, fonctionnelle et physique de la ville et de la Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire. La commune ambitionne par conséquent, complémentairement aux orientations générales 2 et 3 suivantes, de :

- traiter le «carrefour» Av. Pierre de Coubertin / Rue du Mazerat en entrée de site ;
- qualifier l'espace public dégradé du site ;
- Optimiser la lisibilité du site via un traitement de ses marges boisées.

- **dans le domaine éco-touristique**

La valorisation fonctionnelle et esthétique du site de la Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire s'inscrit aussi dans l'élan autour du sport et de la santé. Il s'agit d'un enjeu important pour le développement communal permettant la consolidation d'une fréquentation touristique quatre saisons.

La dynamique de requalification urbaine renforce dès lors l'écosystème touristique de Font-Romeu à travers des filières qui peuvent se compléter dans un cycle d'activités annuel. Il s'agit d'assembler les « briques » d'un modèle de développement pour promouvoir un fonctionnement à économie permanente (4 saisons). S'en suit la définition d'une stratégie (re)plaçant le climatisme, le sport et le bien-être comme marchés piliers de Font-Romeu, en tant que « Ville à la montagne » et « Station d'altitude ».

Le projet urbain communal s'attache par conséquent à la recapitalisation du patrimoine urbain et bâti révélant la notoriété de Font Romeu en termes de tourisme climatique.

Cette dynamique doit par ailleurs promouvoir un nécessaire rééquilibrage de l'offre touristique professionnelle (notamment immobilière), en particulier au sein du cœur de ville déterminé ci-avant.

Le projet « cœur de ville/cœur de station », reconnu en tant qu'Unité Touristique Nouvelle (UTN) structurante par le SCoT, revêt ainsi une dimension stratégique pour l'ensemble des orientation définies jusqu'à présent. Ce projet, vecteur de redynamisation de la centralité urbaine de Font Romeu, doit permettre complémentairement le développement d'une offre tertiaire et de services, permettant la structuration d'une économie innovante répondant notamment aux attentes des nomades professionnels.

Ce projet, situé au sein du site classé de l'Ermitage et du calvaire de Font-Romeu devra rechercher une intégration exemplaire et novatrice pour limiter son impact environnemental et paysager.

- **dans le domaine économique (ZAE)**

Concernant le foncier économique, la dynamique de requalification impulsée cible la ZAE « El Castella » comme unique potentiel d'accueil. Le comblement de la zone représente dès lors une priorité d'échelle intercommunale, en relation par ailleurs avec la dynamique foncière à dimension économique du territoire des Pyrénées Catalanes. L'accueil d'activités innovantes sur ce site, diversifiant la dynamique actuelle, est une ambition économique cadre de la commune.

Orientation en termes de limitation de la consommation d'espaces :

Les orientations générales précitées permettent de donner corps à un objectif de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain de l'ordre de 50% de la consommation d'espace constatée sur les 10 années passées (2012-2021) ; soit un engagement de la commune sur une utilisation maximale de 5,3 ha² au service de son développement sur la période 2021 – 2031. Environ 90% de ce potentiel aura été consommé sur la période 2021-2022 (permis en cours) et la commune cible la mobilisation des 10% résiduels sur des activités économiques ou en participation directe avec le projet de requalification « cœur de ville/cœur de station » de Font Romeu.³

² Consommation d'espace sur la période 2012-2021 : 10,67 ha / consommation d'espace de fin 2021 jusqu'au débat du PADD : 4,9 ha)

³ Les besoins en logements (hors projet de requalification du centre-ville de Font Romeu) seront satisfaits au sein des parties actuellement urbanisées de la commune

Concernant la dynamique résidentielle, les objectifs quantifiés de production de logements ciblent exclusivement le renouvellement / réinvestissement urbain compte tenu de son potentiel important qu'il convient d'organiser et de réglementer.

Comme évoqué dans l'Orientation en termes de renouvellement / réinvestissement urbain, ces objectifs sont également conditionnés à :

- la qualité de l'insertion paysagère et la qualité architecturale des nouvelles implantations ;
- un maintien / développement de la nature en ville, indispensable pour faire face aux défis environnementaux que sont le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité mais aussi pour contribuer à un cadre de vie plus agréable et répondre aux enjeux de santé et de bien être des habitants.

II. STRUCTURER UNE INTERFACE VILLE / NATURE PRATIQUE

Concevoir un espace global de pratique à travers un réseau de mobilités et des infrastructures associées

Sur Font Romeu, le tourisme constitue l'activité dominante. Forte de l'imaginaire montagnard et d'une histoire spécifique en la matière, la commune s'affirme en tant que station de sports d'hiver depuis 1920. La dynamique hivernale est le socle de l'attractivité communale.

Sans remettre en question ce modèle dont le ski en tant qu'activité principale constitue une locomotive économique, il s'avère essentiel « *d'entamer une diversification vers d'autres activités hivernales et vers un étalement de la fréquentation sur les 4 saisons* »⁷. Les enjeux à intégrer dans cette perspective sont les suivants :

- évolutions des attentes et des pratiques des clientèles ;
- aléas météorologiques été comme hiver ;
- préservation de l'environnement et des ressources ;
- élargissement du champ de la concurrence.

Pour permettre aux acteurs de la montagne de se projeter dans l'avenir en intégrant ces enjeux, la commune entend structurer son projet communal autour d'une réponse opérationnelle à trois éléments cadres de la destination montagne à savoir⁸ :

- La valorisation du cadre et de l'ambiance qui l'emporte sur l'activité ski en période hivernale ;
- La valorisation nécessaire des lieux de vie intégrée dans les schémas de développement touristique ;
- L'intégration de la montagne en tant qu'espace de déconnexion multi-dimensions permettant d'offrir des perspectives différentes en fonction des segments de clientèle.

Les actions en matière de requalification ciblées précédemment doivent donc s'inscrire dans une stratégie globale devant nécessairement prendre en compte :

- Les évolutions fortes en matière de climat et d'enneigement ;
- Les évolutions des attentes clients, notamment vers un tourisme plus responsable et valorisant les lieux de vie.

Dans cette optique, Font Romeu présente une spécificité contraignante dans son organisation fonctionnelle et géographique. En effet, la commune révèle une déconnexion entre son espace nature praticable (intégrant le domaine

⁷ Orientation 2.1 du PADD du SCoT Pyrénées Catalanes : Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale

⁸ Etude Atout France pour préfigurer les stations de montagne à horizon 2030-2035

skiable) et la ville. La commune souhaite ainsi faire évoluer cette situation afin d'imbriquer sa double dimension « Ville à la montagne » et « Station d'altitude ».

Pour ce faire, la commune ambitionne de qualifier l'étage intermédiaire compris entre les deux gares de la télécabine des Airelles, pour affirmer les fonctions et le capital « nature accessible » de cet espace reliant « la ville et la montagne ». Cet espace, situé au sein du site classé de l'Ermitage et du calvaire de Font-Romeu, accueillera uniquement des aménagements valorisant une intégration environnementale et paysagère exemplaire.

Il s'agit de séquencer le site en tant qu'amphithéâtre de verdure reliant trois espaces fonctionnels :

- une porte de site optimisant la recapitalisation du bâti (Grand Chalet, Complexe Colette Besson, ancienne école de la forêt...) ;
- des fonctions en place et à venir participant à l'affirmation d'un « quartier nature / culture / bien-être » (golf, musée sans murs...) ;
- un relief « aménageable » support de pratiques sportives accessibles.

Cet étage permettra à la commune :

- de déterminer un espace unique de transition entre pratiques urbaines et de montagne ;
- de répondre aux attentes des nouvelles clientèles, plus exigeantes, qui ne pratiquent que peu les sports de montagne durant leur séjour, et qui placent l'urbanité des sites et les lieux de vie et de rencontres au cœur de leur choix de destination (culture, promenades, lieux collectifs...).
- de s'ouvrir à de nouveaux segments de clientèle en développant des activités de bien-être et de remise en forme.

Dans cette optique, les gares de la télécabine des Airelles et par voie de conséquence le projet « cœur de ville / station », reconnu en tant qu'UTN structurante par le SCoT, revêtent une importance particulière dans la programmation de ce secteur stratégique.

Ces sites :

- affirmeront la dimension «porte d'entrée» de l'espace nature et de l'espace urbain selon le sens de pratique ;
- se projeteront dans un traitement architectural et paysager spécifique aux lieux ;
- organiseront et rendront lisible les fonctions qui leur sont greffées.

Cet objectif recentre le site des Airelles au sein de l'armature fonctionnelle de la commune, ce dernier jouant le rôle d'interface stratégique entre la ville de Font Romeu et le domaine skiable / espace nature.

En tant que porte d'entrée de l'espace nature, il se doit par conséquent d'affirmer sa fonction de premier front pratiqué (front de neige notamment) connecté aux deux autres « espaces d'accueil d'altitude / pieds de pistes » à requalifier que sont La Calme et le Col del Palm.

III. ORGANISER UN SYSTEME DE MOBILITES IMBRIQUEES

Concevoir un espace global de pratique à travers un réseau de mobilités et des infrastructures associées

Complémentairement à ses objectifs de recentrage de son urbanisation et de détermination d'un espace intermédiaire pratiqué entre la ville et l'espace nature, Font Romeu identifie une organisation communale permettant de construire un système de mobilités au service de ses perspectives de développement.

Orientation en termes de lisibilité des pratiques modales et traitement des entrées de ville

Ce système vise dans un premier temps à hiérarchiser son réseau routier afin de différencier le flux de transit des mobilités quotidiennes de proximité au sein d'un tissu urbanisé présentant une très importante étendue spatiale.

Pour ce faire :

- La RD 618 doit évoluer dans sa fonction de traversée urbaine et limiter son rôle d'axe de transit.

Cela permettra :

- à l'Avenue Emmanuel Brousse et aux espaces publics qui y sont greffés, d'évoluer dans leurs gabarits et leurs fonctions pour tendre vers l'identification d'un vaste espace public desservi par les transports collectifs, à dominante piétonne, structurant le cœur de ville fonctionnel identifié au sein de l'orientation générale 1 ;
 - d'étudier l'évolution du gabarit de l'Avenue Maréchal Joffre, du Boulevard du Cambre d'Aze et des Rues Calvet et Dumayne dans une optique de partage des modes donnant plus de place aux mobilités douces.
- la RD29 doit évoluer dans sa fonction de connexion entre Via et Odeillo et compléter son rôle d'axe de transit dans une optique de partage des différents modes de déplacement.
 - Le village d'Odeillo et les marges Sud de la ville de Font Romeu s'affirmeront comme centralité villageoise et entité urbaine de jonction finalisant cette structuration des mobilités communales.

Ces évolutions, tout en maintenant les fonctions de desserte, intégreront une évolution de pratiques pour donner plus de place aux mobilités douces. L'ensemble permettra :

- d'améliorer la lisibilité du tissu bâti communal imbriqué de Font Romeu et d'Odeillo ;
- de développer un urbanisme des courtes distances ;
- d'optimiser le traitement / la création d'espaces publics centraux au sein de ces mêmes entités ;
- de valoriser deux entrées de ville stratégiques à savoir, l'entrée Nord de Font Romeu au niveau du parking du Menhir et l'entrée Sud d'Odeillo au droit du croisement entre l'Avenue du Professeur Félix Trombe et la Rue du Four solaire.

Orientation en termes de détermination d'un itinéraire multimodal de pratiques

L'accès aux services est aujourd'hui un élément cadre de la qualité de vie, de la valorisation économique des lieux et des stratégies d'aménagement. Le dynamisme de Font Romeu ne peut être déconnecté de la capacité à être facilement accessible (depuis l'extérieur et/ou entre les polarités internes de la commune). La hiérarchisation du réseau viaire permettra à la commune de projeter une stratégie de mobilité participant à l'affirmation du positionnement communal dans le marché régional, national et international des « villes / stations » de montagne.

Cette dernière prend appui sur trois actions cadres à savoir :

- l'aménagement d'un ou plusieurs axe(s) multi-pratiques (déplacements piétons, cycles et axes sportifs) prenant corps autour de l'adaptation d'axes routiers existants

- la structuration d'un réseau de mobilités collectives.

Afin de donner corps à l'organisation territoriale projetée, il convient d'organiser, sur la base d'une offre actuellement développée, un maillage en transports collectifs liaisonnant de manière stratégique la Gare de Via, le centre-ville de Font Romeu et le pied de piste des Airelles. Ce maillage étudiera l'opportunité de desservir le site de la Cité de l'Excellence Sportive et Scolaire..

- la détermination d'une stratégie de stationnement

L'ensemble de ces objectifs nécessite une adaptation du parc de stationnement en tant que composante de la mobilité, de l'accessibilité des espaces urbains et villageois, mais aussi en tant qu'élément d'attractivité et de développement éco-touristique.

Pour ce faire, il convient de :

- placer le stationnement au cœur des logiques d'aménagement notamment en :
 - ✓ adaptant les besoins en terme de stationnement au parc de logements afin de limiter leur report sur l'espace public, notamment en cœur de ville / station ;
 - ✓ mutualisant les aires de stationnement pour optimiser le fonctionnement du réseau de mobilités collectives ;
 - ✓ menant une politique de stationnement conjointement à une réflexion sur les espaces publics dans les centralités urbaines et fonctionnelles (lieux privilégiés du maintien / confortation de l'économie commerciale et de services).
- optimiser l'offre de stationnement en mutualisant les usages et en permettant son évolution notamment pour :
 - ✓ gérer les besoins exceptionnels (événements / manifestations) et les fluctuations de fréquentations saisonnières liées notamment au tourisme ;
 - ✓ optimiser son utilisation en fonction des usages alternés et/ou de l'évolution des pratiques modales (notamment sur le site des Airelles et de la Calme ou du Col del Pam) ;
 - ✓ Favoriser le déploiement progressif de bornes de recharge pour véhicules électriques.

IV. VALORISER LE POTENTIEL « DURABILITE ET RESILIENCE »

Conditionner le positionnement communal à la préservation des grands équilibres naturels

Déterminer un positionnement pour programmer l'avenir c'est mettre en exergue l'importance de la résilience. Ainsi, à travers son projet d'urbanisme et d'aménagement, Font Romeu innove en anticipant, sans scénario de rupture brutale, une redéfinition des conditions d'habiter et de pratique des disciplines de loisirs dans un environnement changé ou en cours de changement.

Dans ce contexte, le défi de l'environnement conditionne sur la commune non seulement les questions de sécurisation des saisons, mais aussi les façons d'habiter une ville à la montagne.

L'évolution des écosystèmes naturels influencent toujours plus la qualité de l'environnement, des paysages, de la ressource ... altérant le degré de confort optimum pour pratiquer la ville, l'exercice des activités et la libre expression dans la nature.

Comment positionner des offres, urbaines et de loisirs dans un environnement moins récréatif alors que c'est de celui-ci que la commune tire sa valeur ajoutée ? Telle est la question centrale auquel la commune ambitionne de répondre par la promotion d'un développement soucieux de préserver les équilibres environnementaux, géographiques et paysagers.

Orientation en termes de pérennisation du contexte environnemental de la commune

De manière générale, l'étagement géographique de la commune est porteur de spécificités qu'il convient de préserver et notamment les milieux écologiques dits structurants assurant le « potentiel naturalité » de la commune. Il s'agit de l'ensemble des continuum boisés, des Pelouses, prairies naturelles et landes et de l'ensemble des cours d'eau, étangs et zones humides constitutif de la trame bleue. De manière prioritaire il s'agit :

- sur la partie Est du Massif de la Calme, de ne pas pousser la fragmentation des milieux jusqu'en limite communale de façon à préserver l'ensemble écologique de la vallée de la Têt ;
- sur l'extrême Est de la commune de préserver l'étroit couloir naturel entre les zones urbaines de Font-Romeu et de Bolquère afin d'assurer une continuité écologique entre le Nord et le Sud du territoire ;
- en limite Ouest, de préserver un axe de déplacement Nord-Sud menacé par l'urbanisation globale de cette marge communale.

Plus spécifiquement, au-delà de la préservation de l'ensemble des corridors forestiers de la commune, une attention particulière est portée aux espaces boisés situés entre Font-Romeu et le complexe du lycée climatique ainsi qu'entre le lycée climatique et les Airelles.

Les espaces ouverts d'altitude nécessitent quant à eux un maintien général de la qualité des milieux passant par une maîtrise des activités anthropiques dans ces secteurs : pression de pâturage, fréquentation touristique, infrastructures du domaine skiable notamment.

En revanche les espaces ouverts agricoles du Sud nécessitent d'être maintenus connectés face à l'urbanisation croissante. Une attention sera notamment portée au secteur agricole compris entre Odeillo et Via.

Orientation en termes d'encadrement des pressions anthropiques sur les milieux

Si la commune présente un capital nature et biodiversité important ce dernier est soumis à une pression anthropique importante et en constante augmentation qu'il convient de contenir pour des raisons proprement écologiques intégrés aux fondations du positionnement communal.

S'en suit dès lors l'ambition d'une Trame Verte et Bleue « opérante » nécessaire à l'encadrement prioritaire :

- de l'artificialisation des sols, notamment sur des zones d'artificialisation dites secondaires (pistes de ski, golf, camping...) ;
- des activités touristiques de pleine nature impulsant une augmentation de la fréquentation au sein des zones sensibles et pour certaines un impact non négligeable sur la trame bleue (obstacles) et la ressource en eau ;
- de l'activité agricole et notamment du pâturage, activité essentielle pour le territoire, tant sur le plan économique qu'écologique, mais impactée par la fermeture des milieux a diminuant les surfaces disponibles et favorisant le surpâturage des zones les plus appétentes et les plus accessibles.

Orientation en termes de performance durable

L'ensemble de ces mesures participe à la structuration d'un capital nature guidant l'évolution de la commune de Font Romeu. Cette dernière affirme l'importance d'appliquer dans ses perspectives d'aménagements et son positionnement les principes cadres d'un urbanisme durable structuré notamment autour de l'inscription du territoire dans une démarche d'acceptation et de prise en compte des risques naturels et systémiques pour éviter un scénario de rupture.

Font Romeu s'inscrit dès lors dans l'intégration du défi de la performance dont la mesure se définit par les résultats obtenus en matière de conservation de l'intégrité de l'écosystème et non plus à l'aune des seules retombées économiques. Il s'agit de redéfinir ce que sont dans un contexte de transition rapide et aigües les nouvelles bases du développement à savoir celles qui assurent la meilleure continuité du « fonds de commerce Romeufontain » en lui assurant de se renouveler. C'est-à-dire en conservant suffisamment de ressources pour que le climatisme, le bien-être et le sport aient encore du sens dans 20 ans.

Deux invariants sont dès lors au cœur de la démarche et conditionnent la faisabilité et la durabilité du projet Romeufontain, à savoir :

- le respect de la ressource en eau (préservation de la qualité, bonne adéquation entre besoins et ressource en eau et l'équilibre écologique des milieux, optimisation de l'utilisation des ressources et infrastructures locales existantes...) ;
- l'intégration d'une trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique aux horizons 2030 et 2040 de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif régional « Région à Energie Positive ». Cet objectif se structure notamment autour de l'identification d'espaces susceptibles d'accueillir des installations mobilisant les énergies renouvelables en priorisant les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés et les milieux dégradés.

